

INTERPELLATION

Pollution industrielle dans le quartier de Mâche-Boujean

Depuis 2008, les habitants du quartier de Mâche-Boujean sont fortement incommodés par les mauvaises odeurs dégagées par la fonderie Stadler S.A située aux Champs-de-Boujean, qui, en particulier la nuit, imprègnent les appartements et vont jusqu'à causer des maux de tête. En 2008 et 2009, des habitants de ce quartier ont adressé des plaintes au beco, l'autorité cantonale responsable en matière de pollution atmosphérique. Une lettre a également été envoyée au maire, à laquelle celui-ci n'a jamais répondu. Des analyses de l'air ont été effectuées ; celles-ci ont révélé des émissions de polluants dépassant largement les normes légales et le beco a ordonné des mesures d'assainissement.

Le 24 avril 2009, un article paru dans le Bieler Tagblatt révélait que selon le responsable du beco, « les valeurs sont maintenant meilleures » et que « les résidents ne se plaignent plus ». Aujourd'hui pourtant, les odeurs nauséabondes de la fonderie Stadler continuent de causer des désagréments aux habitants du quartier et ceux-ci ne sont toujours pas rassurés quant aux effets de ces émanations sur leur santé.

Le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Lettre à M. Stöckli

Le 16 août 2008, une habitante du quartier a écrit au maire, M. Hans Stöckli, pour se plaindre des nuisances émanant de la fonderie Stadler S.A. et exprimer ses soucis quant aux répercussions sur sa santé et celle de sa famille. Dans l'accusé de réception qu'elle a reçue de la part du secrétaire de direction, celui-ci affirmait que M. Stöckli avait pris connaissance avec intérêt de sa lettre, que la mairie s'informerait de la situation auprès du beco et reprendrait contact avec elle. Cette dame n'a jamais reçu de nouvelles.

Questions :

- 1) La mairie a-t-elle pris contact avec le beco suite à cette lettre ? Le cas échéant, quelles sont les informations que la mairie a reçues du beco ?
- 2) Pour quelle raison, cette dame n'a-t-elle pas été informée des démarches de la mairie ?

2. Mesures de l'air

De novembre 2008 à avril 2009, le beco a fait procéder à des analyses de l'air dans le secteur de la fonderie Stadler S.A.

Questions :

- 1) Le Conseil municipal a-t-il été informé par le beco que ces mesures allaient être effectuées ?
- 2) Le Conseil municipal a-t-il été informé des résultats de ces mesures ? Possède-t-il une copie du rapport d'évaluation du beco ?

3. Risques pour la santé

Dans une lettre à une habitante du quartier, le beco affirme que « les polluants atmosphériques provenant de l'entreprise Stadler ne sont vraisemblablement pas nocifs pour la santé ».

Questions :

- 1) Le Conseil municipal s'est-il enquis de la nocivité des substances polluantes émises par la fonderie Stadler S.A. et les risques pour la santé ? Quelles informations possède-t-il à ce sujet ?
- 2) Le Conseil municipal peut-il garantir que les émissions de la fonderie Stadler ne représentent aucun danger pour la santé des habitants du quartier ?

